



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

NAÎTRE DES CENDRES : RÉINVENTER LA SÉCURITÉ-INCENDIE ET LA GESTION DES URGENCES DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

**Rapport du Comité permanent des affaires autochtones
et du Nord**

L'hon. MaryAnn Mihychuk, présidente

**JUIN 2018
42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**NAÎTRE DES CENDRES :
RÉINVENTER LA SÉCURITÉ-INCENDIE
ET LA GESTION DES URGENCES
DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES**

**Rapport du Comité permanent
des affaires autochtones et du Nord**

**La présidente
L'hon. MaryAnn Mihychuk**

JUIN 2018

42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD

PRÉSIDENTE

L'hon. MaryAnn Mihychuk

VICE-PRÉSIDENTS

Rachel Blaney

Cathy McLeod

MEMBRES

William Amos

Don Rusnak*

Gary Anandasangaree

Arnold Viersen

Mike Bossio

Dan Vandal

T.J. Harvey

Kevin Waugh

Yvonne Jones*

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Marjolaine Boutin-Sweet

Randeep Sarai

Robert J. Morrissey

Bob Bratina

Wayne Stetski

Romeo Saganash

Richard Cannings

Darren Fisher

Ramesh Sangha

Fin Donnelly

Mark Gerretsen

Salma Zahid

Julie Dzerowicz

Georgina Jolibois

* Non-voting member, pursuant to Standing Order 104(5).

GREFFIER DU COMITÉ

Michael MacPherson

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Isabelle Brideau, analyste

Olivier Leblanc-Laurendeau, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD

a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la prévention des incendies et la gestion des urgences dans les communautés autochtones et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	3
NAÎTRE DES CENDRES : RÉINVENTER LA SÉCURITÉ-INCENDIE ET LA GESTION DES URGENCES DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES	7
INTRODUCTION	7
CONTEXTE.....	10
A. Cadre de la gestion des urgences	10
B. Rôles et responsabilités en matière de gestion des urgences dans les réserves des Premières Nations.....	12
GESTION DES URGENCES.....	14
A. Introduction	14
B. Préparation.....	15
a. Le soutien financier pour la phase de préparation est inadéquat	15
b. Les activités de formation sont essentielles à la préparation.....	16
C. Intervention.....	17
a. Les Premières Nations sont exclues des activités de coordination	17
b. L'expertise et les cultures des Premières Nations devraient être prises en compte	19
c. Les interventions directes sont trop tardives lors des feux de forêt ..	21
d. Les évacuations sont menées d'une façon insensible aux réalités des Premières Nations	22
D. Rétablissement.....	25
a. Les urgences ont des répercussions sociales et des impacts sur la santé	25
b. Les feux de forêt sont nuisibles aux industries et à l'économie locale	26
c. Les Premières Nations peinent à se faire rembourser les dépenses engagées	26

d. Développements récents en Colombie-Britannique.....	28
SÉCURITÉ-INCENDIE	29
A. Introduction	29
B. La prévention et l'éducation du public sauvent des vies	30
C. Financement des services d'incendies des Premières Nations	32
a. Le modèle de financement actuel est inadéquat.....	33
b. Le modèle de financement néglige les investissements en capital humain.....	34
D. Normes, collecte de données et rôle d'un bureau du commissaire autochtone aux incendies.....	35
a. L'absence de codes de construction et d'incendie accroît les risques d'incendie	35
b. Le gouvernement fédéral a cessé de recenser les incendies dans les réserves	36
c. Un bureau du commissaire autochtone aux incendies pourrait aider en matière de normes et de collecte des données	36
CONCLUSION.....	38
Annexe A : Liste des témoins	39
Annexe B : Liste des mémoires	43
Demande de réponse du gouvernement.....	45

SOMMAIRE

Le Canada a connu une succession de saisons de feux de forêt violents au cours des dernières années. À l'été 2017, des Premières Nations de tout le pays ont subi un nombre sans précédent d'urgences liées à des feux de forêt, y compris de nombreuses évacuations, principalement dans l'ouest canadien. Les feux de forêt sont des situations d'urgence qui touchent les communautés des Premières Nations de manière disproportionnée en raison de l'éloignement relatif de celles-ci, de leur isolement dans des zones sujettes aux feux et de leur accès limité aux services de secours. En outre, les députés qui ont assisté aux efforts d'évacuation ont noté des écarts en matière de prestation des services entre les provinces, et les ont portés à l'attention du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes (le Comité). C'est pour ces raisons que le Comité a décidé, à l'automne 2017, d'étudier les interventions et les effets à long terme des feux de forêt qui ont eu lieu pendant l'été sur les communautés des Premières Nations.

De plus, le Comité a profité de l'occasion pour étudier la question de la sécurité-incendie dans les réserves. Il a été démontré que les conditions de vie actuelles dans de nombreuses communautés des Premières Nations, où les habitations sont sujettes aux incendies, posent beaucoup plus de risques que dans les communautés non autochtones. Le gouvernement fédéral a une responsabilité fiduciaire envers les Premières Nations. Le Canada doit veiller à ce que les Premières Nations aient accès à des ressources, à des outils et à une formation comparables à celles auxquelles ont accès d'autres collectivités de taille et d'emplacement similaires. Nombre de provinces et territoires assument la responsabilité des services d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence dans les réserves, tels que les évacuations, dans le cadre d'ententes de services avec le ministère des Services aux Autochtones Canada. Dans certains cas, en l'absence de telles ententes, des tiers fournisseurs de services, comme la Croix-Rouge canadienne, assurent la prestation des services (p. ex., au Manitoba). En matière de gestion des urgences dans les réserves, le rôle du gouvernement fédéral consiste à assurer le remboursement des coûts admissibles engagés par les Premières Nations, les provinces, les territoires et les tiers fournisseurs de services.

Pour aider les Premières Nations, des politiques et des programmes ont été mis en place par le gouvernement fédéral. Ce cadre fait pour l'instant défaut, comme le prouve le fait que les Premières Nations sont 10,4 fois plus susceptibles de périr dans un incendie de bâtiment que les Canadiens non-autochtones. Le Comité a entendu 47 témoins au cours de ses neuf audiences publiques. Ceux-ci ont souligné les lacunes importantes de l'approche actuelle en matière de gestion des urgences et de sécurité-incendie dans les

communautés des Premières Nations. Le Comité a appris que les rôles et les responsabilités des Premières Nations en matière de gestion des urgences sont mal définis, que le financement des activités de préparation est, au mieux, inadéquat, que les Premières Nations sont exclues des activités de coordination, et que l'expertise et la culture autochtones ne sont pas toujours prises en compte lors des interventions d'urgence et dans la planification des mesures d'urgence. Le Comité a également découvert que les interventions directes en cas de feux de forêt sont souvent trop tardives, que les évacuations ne sont pas bien effectuées et qu'il peut être difficile de définir les rôles et de passer à l'action en raison des divers niveaux décisionnels. Ceci fut évident lorsque les députés ont entendu parler des conditions dans les centres d'évacuation, particulièrement au Manitoba, où elles ont été jugées moins que suffisantes.

En ce qui a trait à la sécurité-incendie dans les réserves, le Comité a appris que le financement fédéral est fondé sur des formules plutôt que sur les besoins réels et que les risques d'incendie sont accrus par le non-respect des codes du bâtiment et de prévention des incendies dans les communautés des Premières Nations. Le Comité a aussi appris que l'interruption de la collecte de données au sujet des incendies dans les réserves par le gouvernement fédéral a entravé les efforts visant à adapter les programmes de prévention des incendies aux besoins des communautés des Premières Nations.

Malgré tout, le Comité a pris connaissance d'initiatives prometteuses, comme la Campagne de sécurité Amber de la Nation Nishnawbe Aski et la création d'un bureau du commissaire autochtone aux incendies, à laquelle travaille l'Association des pompiers autochtones du Canada. Les initiatives de ce genre peuvent contribuer à sauver des vies dans les communautés des Premières Nations. Elles témoignent aussi de l'expertise et du savoir des Premières Nations. Le Comité appuie sans réserve ces initiatives et recommande au gouvernement d'accorder le soutien nécessaire à leur expansion et à leur mise en œuvre, en plus d'exhorter d'autres collectivités et organismes des Premières Nations à envisager des projets pilotes à cet égard.

Ensemble, les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral doivent reconnaître les communautés des Premières Nations comme des partenaires de plein droit. Les solutions aux problèmes soulevés dans le présent rapport doivent venir des Premières Nations elles-mêmes. Le Comité espère que les recommandations énoncées dans le présent rapport ouvriront la porte à des discussions plus approfondies, fondées sur la reconnaissance et le respect mutuels.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que Services aux Autochtones Canada, reconnaissant les Premières Nations comme des partenaires de plein droit, travaille avec ces dernières et avec les provinces et les territoires afin de préciser, dans des ententes trilatérales, les rôles et les responsabilités en matière de gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations..... 14

Recommandation 2

Que Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, examine son Programme d'aide à la gestion des urgences afin que le soutien financier offert réponde aux besoins réels des Premières Nations; que, ce faisant, le Ministère veille à ce que des fonds suffisants soient alloués aux activités de préparation aux urgences, telles que l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de plans d'intervention d'urgence. 16

Recommandation 3

Que Services aux Autochtones Canada, à l'aide d'ententes tripartites, veille à ce que les fournisseurs de services d'urgence engagent et forment, dans la mesure du possible, des travailleurs locaux pour la prévention et la suppression des incendies et à ce que leurs services soient rémunérés. 19

Recommandation 4

Que Services aux Autochtones Canada favorise la collaboration entre les communautés des Premières Nations et les communautés non autochtones à l'échelle locale afin d'identifier une approche systématique pour s'assurer que l'expertise et les connaissances des Premières Nations sur les terres et le comportement du feu soient partagés avec les fournisseurs de services d'urgence pendant et avant une intervention. 20

Recommandation 5

Que Services aux Autochtones Canada exige que des ententes triparties prévoient, pour le personnel essentiel, une formation sur les cultures et pratiques traditionnelles afin d'assurer la prestation de services de qualité et culturellement adaptés; et que, là où le gouvernement fédéral ne participe pas aux interventions d'urgence, il encourage ceux qui dirigent les opérations à collaborer avec les Premières Nations pour obtenir la formation requise. 21

Recommandation 6

Que Services aux Autochtones Canada, à l'aide d'ententes tripartites :

- Requière qu'au moins une personne-ressource soit désignée pour aider à l'inscription des personnes évacuées et noter leurs besoins particuliers;**
- S'assure qu'une personne-ressource soit disponible pendant toute l'opération d'évacuation afin de répondre aux besoins ou problèmes pouvant surgir, ce qui pourrait comprendre des services de traduction, des soins de santé ou des services de santé mentale;**
- S'assure que tout renseignement pertinent soit communiqué aux responsables dans la communauté des Premières Nations concernée..... 24**

Recommandation 7

Qu'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada, reconnaissant l'importance accrue de l'infrastructure de télécommunications à large bande et cellulaire dans la mise en œuvre des mesures d'urgence, et vu les lacunes existantes de cette infrastructure dans les communautés rurales et autochtones partout au Canada, évalue de nouveaux mécanismes permettant d'accélérer le déploiement de ce type d'infrastructure lors de situations d'urgence dans les communautés autochtones..... 24

Recommandation 8

Que Services aux Autochtones Canada précise les modalités et les critères relatifs aux dépenses pour l'intervention en cas d'urgence et le rétablissement dans les réserves; que le Ministère offre un meilleur soutien aux bureaux régionaux afin d'accélérer le remboursement des dépenses; et que le Ministère précise les modalités et les critères relatifs aux dépenses engagées par les Premières Nations qui fournissent des services de soutien d'urgence à des communautés non autochtones et que les remboursements soient versés rapidement. 28

Recommandation 9

Que Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les communautés des Premières Nations de la Colombie-Britannique et le gouvernement de cette province, examine les recommandations formulées dans le récent rapport intitulé *Addressing the New Normal: 21st Century Disaster Management in British Columbia*, et élabore un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations. 29

Recommandation 10

Que Services aux Autochtones Canada affecte des ressources supplémentaires afin que les Premières Nations élaborent et mettent en œuvre des campagnes de prévention des incendies, telles que la Campagne de sécurité-incendie Amber de la Nation Nishnawbe Aski. 32

Recommandation 11

Que Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, établisse un bureau du commissaire autochtone aux incendies indépendant afin de promouvoir la sécurité-incendie et la prévention des incendies dans les communautés des Premières Nations, notamment par des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public, la mise en place d'une formation standardisée pour les responsables de la sécurité-incendie, l'élaboration et l'application de normes de sécurité-incendie et de codes du bâtiment, et des inspections régulières des bâtiments; qu'afin de permettre au bureau du commissaire autochtone aux incendies de remplir efficacement son rôle, un système de collecte de données robuste soit développé et mis en œuvre; et que les Premières Nations puissent donner leur avis et être tenues informées de l'avancement de ce projet. 38



NAÎTRE DES CENDRES : RÉINVENTER LA SÉCURITÉ-INCENDIE ET LA GESTION DES URGENCES DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

INTRODUCTION

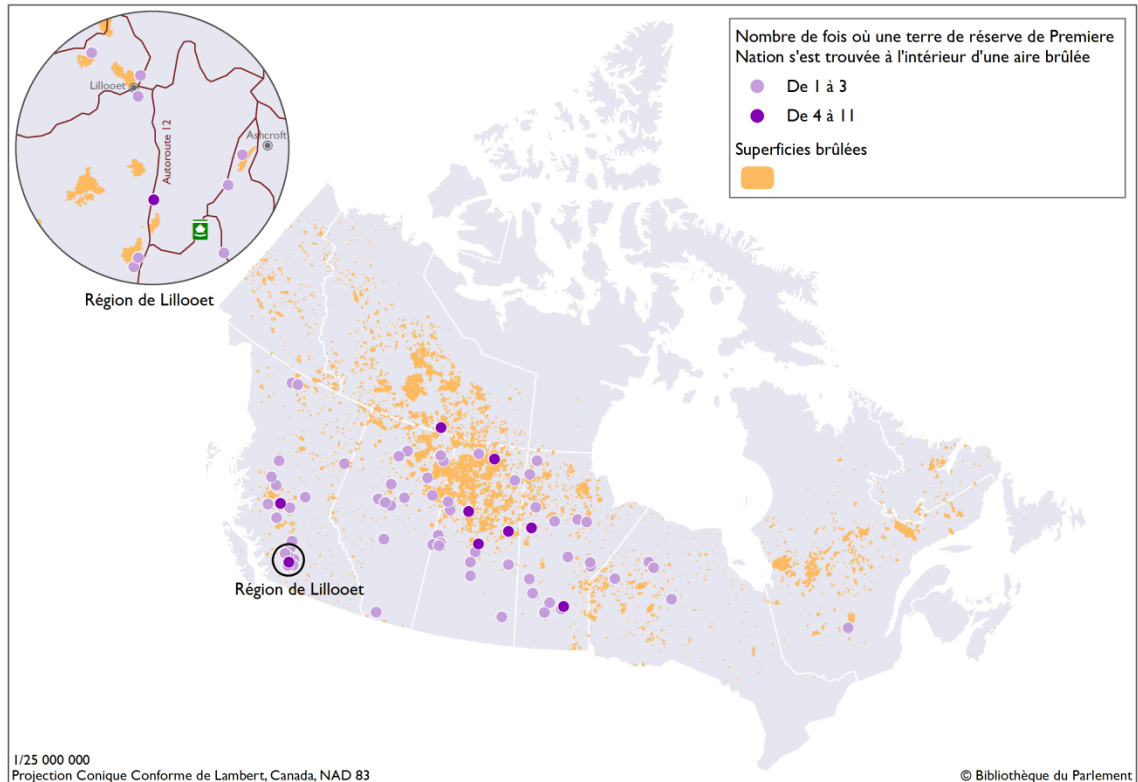
Au Canada, l'été 2017 fut marqué par des feux de forêt intenses. Au total, plus de 5 300 feux ont brûlé une superficie supérieure à 34 000 kilomètres carrés^{1,2}. Lors de ces événements, les Premières Nations ont connu un total de 49 urgences liées à des feux de forêt et environ 12 800 membres des Premières Nations furent évacués de leurs communautés³. En comparaison aux communautés non-autochtones, les communautés des Premières Nations sont affectées par de telles urgences de manière disproportionnée pour un nombre de raisons telles que leur éloignement relatif, leur isolement dans des zones sujettes aux feux et de leur accès limité aux services de secours⁴.

Selon les estimations de Sécurité publique Canada, « environ 200 collectivités autochtones sont fortement exposées et très à risque de connaître des feux de forêt⁵ ». Comme illustré dans la carte ci-dessous (figure 1), les superficies brûlées ont chevauché les réserves de 75 Premières Nations entre 2006 et 2016 (la dernière année pour laquelle des données étaient disponibles).

-
- 1 Chambre des communes, Comité permanent des affaires autochtones et du Nord [INAN], *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1135 (Jean-Philippe Tizi, chef, Opérations domestiques, Croix-Rouge canadienne).
 - 2 Selon [Ressources naturelles Canada](#), il y a environ 7 500 feux par an au Canada, lesquels ravagent en moyenne 24 000 kilomètres carrés.
 - 3 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1100 (Serge Beaudoin, directeur général, Direction générale des opérations sectorielles, Secteur des opérations régionales, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien).
 - 4 *Ibid.*
 - 5 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1145 (Patrick Tanguy, sous-ministre adjoint, Centre des opérations du gouvernement, Gestion des urgences et de programmes, Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile).



Figure 1 - Terres de réserve des Premières Nations et superficies brûlées au Canada de 2006 à 2016



Note 1 : Cette carte ne montre que les Premières Nations avec des terres de réserve, telles que définies par la [Loi sur les Indiens](#). D'autres types de terres, tels que les terres visées par règlement, ne sont pas incluses.

Note 2 : Cette carte ne montre que les feux d'une surface minimale de 2 kilomètres carrés. Selon [Ressources naturelles Canada](#), « ces derniers ne constituent qu'un faible pourcentage du total des feux mais sont à l'origine de la majeure partie de la superficie brûlée (habituellement plus de 97 %) ».

Source : Carte produite par la Bibliothèque du Parlement, Ottawa, 2018, à l'aide de données de Ressources naturelles Canada (RNCa). « [Système canadien d'information sur les feux de végétation](#) ». [Composite nationale des superficies brûlées \(CNSB\)](#), consultée le 28 janvier 2018; Ressources naturelles Canada (RNCa). [Limites \(polygones\)](#) Dans : Série de Données de l'Atlas du Canada à l'échelle nationale de 1/5 000 000. Ottawa : RNCa, 2013; Ressources naturelles Canada (RNCa). [Routes](#). Dans : Série de Données de l'Atlas du Canada à l'échelle nationale de 1/5 000 000. Ottawa : RNCa, 2013; et Ressources naturelles Canada (RNCa). [Noms de lieux](#). Dans : Série de Données de l'Atlas du Canada à l'échelle nationale de 1/5 000 000. Ottawa : RNCa, 2013; et Affaires autochtones et du Nord Canada. Ensemble de données « Terres administratives », 20 février 2018. Le logiciel utilisé est Esri, ArcGIS, version 10.3.1. Contient de l'information fournie sous la [Licence du gouvernement ouvert — Canada](#).

Au moment de mettre la dernière main au présent rapport, la saison des feux de forêt de 2018 était déjà commencée et avait entraîné de nombreuses évacuations. En date du 23 mai 2018, le nombre de feux depuis le début de l'année s'élevait à 1 630, dont 41 n'avaient toujours pas été maîtrisés⁶. Les communautés des Premières Nations continuent d'être touchées par ces situations d'urgence et plusieurs problèmes dont le Comité a entendu parler au cours de l'étude demeurent bien présents sur le terrain, ce qui rend le rapport plus pertinent que jamais. Le Comité espère que ses recommandations amélioreront la qualité de vie des nombreuses Premières Nations qui font trop souvent face à ce genre de situation.

Ces dernières années, les catastrophes telles que les feux de forêt ont augmenté en fréquence, en intensité et en durée⁷. À ce sujet, le chef Ronald E. Ignace de la Skeetchestn Indian Band est d'avis que « les mégaincendies sont maintenant la normalité. L'incendie qu'il y a eu [dans la région de l'intérieur de la Colombie-Britannique à l'été 2017], ce n'est que le début. Nous n'avons pas encore vu le plus gros incendie qu'il y aura, croyez-moi. Les changements climatiques donnent plus de carburant aux flammes des feux de forêt⁸ ».

Conscient de l'ampleur et de la violence des feux de forêt de l'été 2017, et de leurs impacts dans les communautés des Premières Nations, le Comité a adopté la motion suivante le 5 octobre 2017 :

Que le Comité entreprenne une étude sur les interventions et les effets durables, pour les Premières Nations, des feux de forêt qui ont eu cours cet été, ainsi que sur la gestion des urgences et la sécurité-incendie dans les réserves; que cette étude s'échelonne sur au moins quatre réunions et que le Comité fasse rapport de ses conclusions à la Chambre des communes.

Lors de son étude, le Comité a tenu un total de neuf réunions publiques au cours desquelles il a entendu 47 témoins, dont des Premières Nations affectées par des feux de forêt, des experts de la gestion des urgences et de la sécurité-incendie, des organisations et associations autochtones, des ministères fédéraux, et des organisations non gouvernementales. Le Comité a également reçu six mémoires de la part de Premières Nations, d'organismes de Premières Nations, d'un service d'incendies d'une

6 Ressources naturelles Canada, *Système canadien d'information sur les feux de végétation*, 23 mai 2018.

7 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1100 (Serge Beaudoin); INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1215 (grand chef Jerry Daniels, Southern Chiefs' Organization Inc.); *Mémoire* présenté par la Nation Nishnawbe Aski, 5 décembre 2017.

8 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1250 (chef Ronald E. Ignace, Skeetchestn Indian Band).



Première Nation et d'un gouvernement régional. Le Comité souhaite sincèrement remercier tous les individus et groupes ayant participé à cette étude.

Ce rapport se divise en trois parties. La première fournit de l'information sur la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations, ainsi que sur les rôles et les responsabilités des différents intervenants. La seconde, portant sur la gestion des urgences, aborde les questions de la préparation, de l'intervention et du rétablissement dans les communautés des Premières Nations. La troisième, portant sur la sécurité-incendie, aborde les questions de la prévention, du financement, des codes de construction et d'incendie, et de la collecte de données.

CONTEXTE

A. Cadre de la gestion des urgences

Au Canada, la gestion des urgences est encadrée par la *Loi sur la gestion des urgences*⁹ de 2007 ainsi que par des politiques telles que le *Cadre de sécurité civile pour le Canada*¹⁰. Mis à jour en 2017, ce cadre définit une urgence comme une « situation présente ou imminente requérant des actions rapides et coordonnées touchant des personnes ou des biens, pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être des personnes ou limiter les dommages aux biens ou à l'environnement¹¹ ». Il identifie également quatre priorités en matière de gestion des urgences, que Services aux Autochtones Canada (ci-après, « Services aux Autochtones »)¹² utilise dans son *Plan de gestion des urgences dans les réserves* :

- Atténuation : mesures prises pour prévenir ou réduire les conséquences d'une urgence;
- Préparation : mesures prises en vue d'assurer une intervention efficace en cas d'urgence;

9 *Loi sur la gestion des urgences*, L.C. 2007, ch. 15.

10 Sécurité publique Canada, *Un cadre de sécurité civile pour le Canada – Troisième édition*, mai 2017.

11 *Ibid.*, p. 23.

12 En novembre 2017, le ministère des Services aux Autochtones Canada fut créé par les décrets C.P. [2017-1464](#) et [2017-1465](#). Des parties du ministère de la Santé (la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits) et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (le Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social, et le Secteur des opérations régionales) furent transférés au nouveau ministère. Le Secteur des opérations régionales est responsable des politiques et programmes liés aux infrastructures communautaires et à l'aide à la gestion des urgences.

- Intervention : mesures prises pendant ou immédiatement avant ou après une urgence pour en gérer les conséquences et en réduire les effets;
- Rétablissement : mesures prises après l'urgence pour rétablir la collectivité à l'état où elle était avant l'événement en question¹³.

Depuis 2014, Services aux Autochtones (alors Affaires autochtones et Développement du Nord Canada) « assume la responsabilité de tous les coûts relatifs aux urgences dans les réserves¹⁴ ». Par l'entremise de son Programme d'aide à la gestion des urgences, Services aux Autochtones fournit du financement afin de soutenir les Premières Nations dans les activités relatives à l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement, et « rembourse aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux organisations non gouvernementales et aux Premières Nations les coûts admissibles engagés pour la prestation des services de gestion des urgences aux Premières Nations¹⁵ ». D'autres initiatives de Services aux Autochtones telles que le Programme d'immobilisations et d'entretien et le Fonds d'infrastructure des Premières Nations fournissent aussi à ces dernières du financement pour des projets d'atténuation structurelle, de protection contre les incendies et de diminution des risques.

En 2013, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) rapportait que le budget annuel du Programme d'aide à la gestion des urgences était insuffisant¹⁶, ce qu'ont également affirmé des témoins ayant comparus devant le Comité¹⁷. De plus, comme l'illustre la figure 2 ci-dessous, bien que les dépenses prévues dans le cadre de ce programme aient augmenté significativement depuis quatre ans, elles sont année après année en dessous des dépenses réellement encourues. Cela fait en sorte que le Ministère doit demander des fonds supplémentaires afin de couvrir les dépenses réelles. De telles réaffectations peuvent avoir un impact négatif sur les communautés des Premières Nations bénéficiant de ces autres programmes du Ministère, qui voient leur budget réduit¹⁸.

13 Affaires autochtones et du Nord Canada [AANC], [Plan national de gestion des urgences dans les réserves](#).

14 AANC, [Plan national de gestion des urgences dans les réserves](#).

15 AANC, [Gestion des urgences](#).

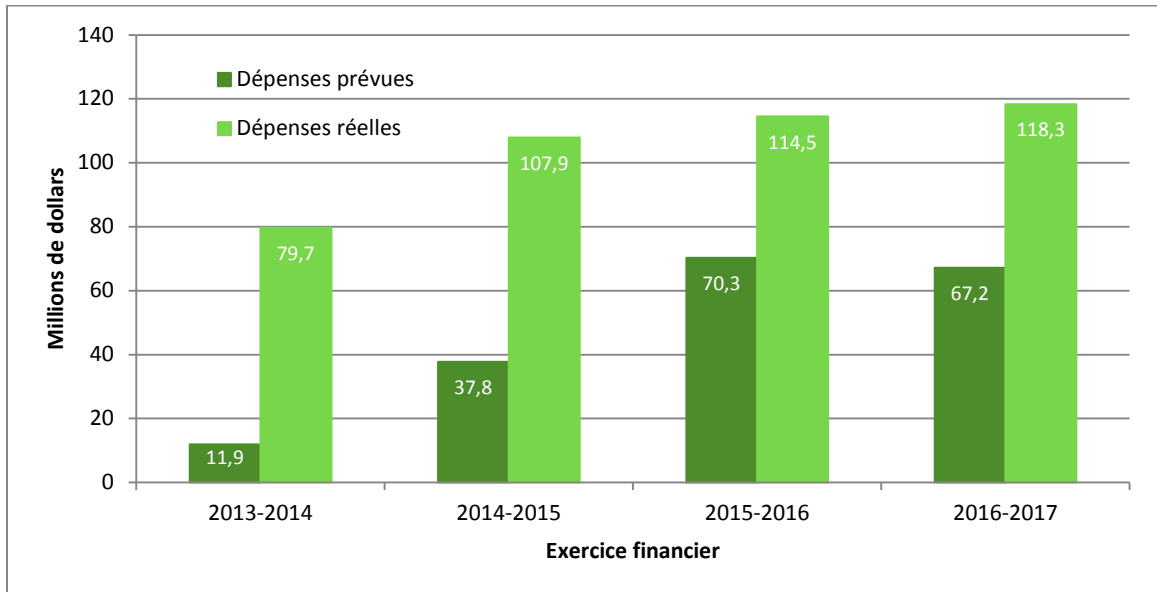
16 Bureau du vérificateur général du Canada, « [Chapitre 6 – La gestion des urgences dans les réserves](#) », *Automne 2013 – Rapport du vérificateur général du Canada*, 2013.

17 INAN, [Témoignages](#), 21 novembre 2017, 1215 (grand chef Jerry Daniels); 1245 (Garry McLean, aîné, Lake Manitoba First Nation).

18 Bureau du vérificateur général du Canada, « [Chapitre 6 – La gestion des urgences dans les réserves](#) », *Automne 2013 – Rapport du vérificateur général du Canada*, 2013.



Figure 2 — Dépenses prévues et dépenses réelles (en millions de dollars) du Programme d'aide à la gestion des urgences, de 2013-2014 à 2016-2017



Source : Affaires autochtones et du Nord Canada, [Rapports ministériels sur le rendement de 2013-2014; 2014-2015; 2015-2016; 2016-2017](#).

Contrairement aux municipalités, qui tirent leurs revenus de l'impôt foncier, les communautés des Premières Nations s'appuient surtout sur le financement du gouvernement fédéral et, « dans la plupart des cas, [leurs] collectivités n'ont pas les réserves nécessaires pour couvrir les dépenses provisoires liées à la planification et l'intervention d'urgence¹⁹ ». Les fonds prévus par Services aux Autochtones pour la préparation aux urgences sont donc essentiels aux Premières Nations.

B. Rôles et responsabilités en matière de gestion des urgences dans les réserves des Premières Nations

Dans le but de garantir que les Premières Nations ont accès à des services équivalents à « ceux offerts dans les municipalités d'une taille comparable lors de circonstances similaires²⁰ », Services aux Autochtones négocie des ententes trilatérales avec les provinces, les territoires et les Premières Nations pour la prestation de services de gestion des urgences aux communautés des Premières Nations. En date de novembre 2017, Services aux Autochtones avait établi des accords pour l'atténuation,

19 INAN, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 1235 (chef Tammy Cook-Searson, Bande indienne du Lac La Ronge).

20 AANC, [Plan national de gestion des urgences dans les réserves](#).

la préparation, l'intervention et le rétablissement avec l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest²¹. Selon le Ministère, ces accords « contribuent à garantir une intervention et un rétablissement coordonnés, à préciser les rôles et les responsabilités et à favoriser l'amélioration des activités de préparation²² ». Le Comité a entendu dire que de telles ententes de collaboration sont nécessaires et importantes, à condition que les Premières Nations soient réellement impliquées lors de leur élaboration²³. Le Comité croit que Services aux Autochtones devrait toujours établir des ententes tripartites dans le but de promouvoir des partenariats égaux entre les Premières Nations, les provinces et territoires, et le gouvernement fédéral.

Nombre de provinces et territoires assument la responsabilité des services d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence dans les réserves, tels que les évacuations, dans le cadre de ces ententes de services avec Services aux Autochtones. Dans certains cas, lorsque de telles ententes n'existent pas, des tiers fournisseurs de services, comme la Croix-Rouge canadienne, assurent la prestation des services (p. ex., au Manitoba). En matière de gestion des urgences dans les réserves, le rôle du gouvernement fédéral consiste à assurer le remboursement des coûts admissibles engagés par les Premières Nations, les provinces, les territoires et les tiers fournisseurs de services. Le gouvernement fédéral offre aussi aux communautés des Premières Nations un soutien en matière de préparation aux urgences et d'atténuation des situations d'urgence.

Bien que les responsabilités des Premières Nations ne soient pas spécifiquement énoncées dans la loi²⁴, les gouvernements des Premières Nations sont responsables d'utiliser toutes « les ressources disponibles pour faire face à la situation²⁵ » lorsqu'une urgence survient dans une réserve. Ils sont en première ligne pour toute intervention en cas d'urgence dans une réserve. Si la situation d'urgence dépasse les capacités d'intervention de la collectivité, la pratique actuelle veut que les Premières Nations

21 Selon les informations fournies par le Ministère en mars 2018.

22 AANC, [Plan national de gestion des urgences dans les réserves](#).

23 INAN, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 1135 (Richard Kent, commissaire, Services de protection et d'urgence, Saskatchewan First Nation Emergency Management); 1215 (Jeff Eustache, gestionnaire, Département de gestion du combustible forestier, First Nations Emergency Services Society).

24 AANC, [Plan national de gestion des urgences dans les réserves](#).

25 AANC, [Rôles et responsabilités pendant les urgences](#).



avisent Services aux Autochtones et les responsables provinciaux ou territoriaux de la gestion des urgences²⁶.

Divers ordres de gouvernement peuvent être appelés à jouer un rôle lors d'urgences dans les réserves. Des témoins ont affirmé que la confusion découlant de cette situation créait des problèmes sérieux tout au long des différentes étapes de la gestion des urgences²⁷. Par exemple, la Première Nation de St. Theresa Point a expliqué que, lors des feux de forêt de l'été 2017, « les évacués n'ont pas su qui avait la responsabilité de fournir de l'aide²⁸ ». Ce que le Comité a entendu fait écho à ce que le BVG a conclu dans un rapport de 2013 : « la responsabilité des divers intervenants à l'égard de la gestion des urgences dans les réserves n'est pas clairement définie²⁹ ». La confusion en est d'autant plus accrue lorsque des acteurs non gouvernementaux comme la Croix-Rouge canadienne sont appelés à intervenir lors de situations d'urgence. Ainsi, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que Services aux Autochtones Canada, reconnaissant les Premières Nations comme des partenaires de plein droit, travaille avec ces dernières et avec les provinces et les territoires afin de préciser, dans des ententes trilatérales, les rôles et les responsabilités en matière de gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations.

GESTION DES URGENCES

A. Introduction

Le Comité a entendu dire lors de son étude que « les Premières Nations ne sont pas bien protégées pour faire face aux catastrophes et limiter les dommages et les coûts pour leurs communautés³⁰ ». En ce qui concerne la gestion des urgences, les témoignages ont principalement porté sur les domaines de la préparation, de l'intervention et du rétablissement, qui seront abordés dans la section qui suit.

26 *Ibid.*

27 INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1215 (grand chef Jerry Daniels); INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1200 (chef Ryan Day, Bonaparte Indian Band); INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1610 (Kellyann Meloche, directrice générale, Protection civile et planification, sécurité publique, Conseil des Mohawks de Kahnawake).

28 *Mémoire* présenté par la Première Nation de St. Theresa Point, 21 janvier 2018.

29 Bureau du vérificateur général du Canada, « [Chapitre 6 – La gestion des urgences dans les réserves](#) », *Automne 2013 – Rapport du vérificateur général du Canada*, 2013.

30 INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1215 (grand chef Jerry Daniels).

B. Préparation

La préparation prospective est rentable. Selon les représentants du gouvernement fédéral et de la Croix-Rouge canadienne, chaque dollar investi pour la préparation et la prévention permet d'économiser quatre dollars au niveau de l'intervention et du rétablissement³¹. Pourtant, le Comité a entendu que le soutien financier à la préparation dans les communautés des Premières Nations était insuffisant, et qu'il existait des lacunes au niveau de la formation des professionnels des Premières Nations afin que ceux-ci puissent intervenir efficacement lors d'une urgence.

a. Le soutien financier pour la phase de préparation est inadéquat

Les Premières Nations doivent se préparer et doivent avoir des plans d'urgence en place, mais elles doivent aussi posséder les ressources afin de les élaborer, de les mettre à jour et, surtout, de les mettre en œuvre. Les communautés des Premières Nations sont les mieux placées pour identifier les risques auxquels elles font face³² et « elles savent ce qui est le mieux pour leurs résidents³³ ». Les témoins se sont entendus pour dire que « la préparation est la clé³⁴ » et qu'elle est la responsabilité de chacune des collectivités³⁵. Le Comité est d'accord et considère que le Canada aurait intérêt à être plus proactif et à investir davantage dans les activités de préparation dans les communautés des Premières Nations.

Les représentants des Premières Nations étaient catégoriques : en matière de préparation aux urgences, le soutien financier est au mieux inadéquat, au pire inexistant. Selon le chef Peter Beatty de la Première Nation de Peter Ballantyne, en Saskatchewan, la préparation contre les feux de forêt entraîne des coûts élevés, que les modèles de financement actuels ne permettent pas de couvrir : « on demande aux services de santé et aux bandes d'établir des plans d'intervention d'urgence, mais aucun financement n'est prévu pour les aider à remplir ce mandat³⁶ ». Des témoins de la Colombie-

31 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1235 (Serge Beaudoin); INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1205 (Jean-Philippe Tizi).

32 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1225 (Serge Beaudoin); INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1220 (grand chef Jerry Daniels).

33 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1130 (Richard Kent).

34 *Ibid.*

35 INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1145 (Jean-Philippe Tizi).

36 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1110 (chef Peter Beatty).



Britannique ont aussi affirmé n'avoir reçu aucun soutien financier pour l'élaboration de plans d'urgence³⁷ et que la mise en œuvre de ces plans en souffre³⁸.

Dans son rapport de 2013, le BVG soulignait que le soutien financier octroyé dans le cadre du Programme d'aide à la gestion des urgences était centré sur les activités d'intervention et de rétablissement³⁹, ce qu'a aussi affirmé le grand chef Jerry Daniels de la Southern Chiefs' Organization Inc⁴⁰. En janvier 2017, le Ministère affirmait que, depuis 2013, celui-ci « augmente ses investissements dans les projets d'atténuation non structurelle et de préparation aux urgences visant les Premières Nations⁴¹ ». Les témoignages entendus par le Comité laissent pourtant croire qu'il reste encore du travail à faire à ce niveau. Le Comité considère que Services aux Autochtones devrait accroître le financement pour les activités de préparation afin d'atténuer le risque d'urgence et réduire les coûts associés à l'intervention et au rétablissement. Pour ces raisons, le Comité recommande :

Recommandation 2

Que Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, examine son Programme d'aide à la gestion des urgences afin que le soutien financier offert réponde aux besoins réels des Premières Nations; que, ce faisant, le Ministère veille à ce que des fonds suffisants soient alloués aux activités de préparation aux urgences, telles que l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de plans d'intervention d'urgence.

b. Les activités de formation sont essentielles à la préparation

Le renforcement des capacités et la formation sont une composante essentielle de la préparation. Le renforcement des capacités passe par la formation des membres des communautés afin qu'ils sachent comment intervenir en cas d'urgence ainsi que par la formation et la reconnaissance des professionnels autochtones de la gestion des urgences. S'assurer que les personnes qualifiées reçoivent la formation appropriée dans

37 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1215 (chef Ann Louie, William Lake Indian Band).

38 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1210 (chef Ryan Day).

39 Bureau du vérificateur général du Canada, « [Chapitre 6 – La gestion des urgences dans les réserves](#) », *Automne 2013 – Rapport du vérificateur général du Canada*, 2013.

40 INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1215 (grand chef Jerry Daniels).

41 AANC, *Vérification du Programme d'aide à la gestion des urgences*, 2017, p. 2.

les communautés des Premières Nations renforcerait leur capacité de sorte qu'elles seraient outillées pour intervenir lors d'une urgence⁴².

Sans la formation appropriée, il sera difficile pour les intervenants d'urgence autochtones d'utiliser leur équipement lors des interventions d'urgence. Comme l'a expliqué Kellyann Meloche, directrice générale de la protection civile et de la planification au Conseil des Mohawks de Kahnawake, « [c]'est bien beau d'avoir un camion de pompier un camion-pompe ou un camion à grande échelle, mais si personne ne sait comment les faire fonctionner et que personne n'a la formation nécessaire, ils sont inutiles⁴³ ». Selon le grand chef Edward John du Sommet des Premières Nations, « la formation n'est dispensée que sporadiquement dans [les] collectivités⁴⁴ ». Richard Kent de Saskatchewan First Nations Emergency Management est d'accord : « les collectivités ont besoin de beaucoup plus de formation⁴⁵ ».

C. Intervention

Les témoins ont aussi fait état de problèmes lors de la phase d'intervention. Selon les témoins, les problèmes découleraient d'un manque de coordination entre les gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones, et du fait que l'expertise et les cultures des Premières Nations ne sont pas prises en compte lors des urgences. Le Comité a par ailleurs entendu dire que les interventions directes et les évacuations se sont avérées problématiques.

a. Les Premières Nations sont exclues des activités de coordination

Tel qu'indiqué plus haut, plusieurs acteurs sont impliqués lors de l'intervention d'urgence dans les réserves des Premières Nations, ce qui veut dire que toute forme d'action doit être complémentaire et cohérente. Lors des feux de forêt de l'été 2017, les représentants des Premières Nations ont toutefois indiqué avoir « été laissés pour compte⁴⁶ ». Des témoins ont observé qu'ils avaient été complètement oubliés par les autorités fédérales et provinciales⁴⁷. Le chef Randall Phillips de la Oneida Nation of the Thames a dit au Comité que cette situation est survenue lors d'autres urgences, par

42 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1105; 1120 (Richard Kent).

43 INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1655 (Kellyann Meloche).

44 INAN, *Témoignages*, 23 novembre 2017, 1220 (grand chef Edward John, membre de l'exécutif politique, Sommet des Premières Nations).

45 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1155; 1120 (Richard Kent).

46 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1245 (chef Ronald E. Ignace).

47 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1150 (chef Ann Louie); 1155 (chef Ryan Day).



exemple lorsque les communautés des Premières Nations ont été exclues des efforts de planification au cours de l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) au début des années 2000⁴⁸.

Selon Viola Thomas, dont la communauté n'a pas eu de contacts avec les gouvernements fédéral et provincial lors des inondations en mai 2017⁴⁹, « exclure les Premières Nations de cette façon revient à mettre nos vies en danger⁵⁰ ». Mme Thomas a ajouté :

[q]u'il existe un besoin réel de coordination et de communication efficaces, tant avec le Canada qu'avec la Colombie-Britannique, afin qu'ils collaborent avec les communautés des Premières Nations pour qu'elles puissent mieux réagir et coordonner leurs efforts en vue d'assurer la sécurité et la protection de tous les êtres humains, peu importe leur lieu de résidence ou leur race⁵¹.

Le Comité croit aussi que l'exclusion des Premières Nations des processus décisionnels et de coordination nuit à l'efficacité de la gestion des urgences. Selon les témoins des Premières Nations, les autres gouvernements continueraient de croire que les décideurs des Premières Nations ne savent pas ce qu'ils font ou qu'ils « ne [sont] pas capables de prendre de bonnes décisions⁵² ». Pourtant, ce sont les chefs et les conseils de bande qui ont l'autorité de déclarer des états d'urgence ou des ordres d'évacuation dans les réserves. Ce sont aussi eux qui connaissent le mieux leurs populations et leurs besoins.

Selon le grand chef John, « c'est dans notre intérêt de collaborer en cas de catastrophes comme celles-là, parce que le feu ne fait aucune différence entre personne⁵³ ». Cela commence par davantage de coordination et par la reconnaissance de l'autorité des chefs et des conseils de bande. À ce sujet, le chef Beatty a souligné que :

Nous devons absolument être associés aux stratégies d'intervention en situation d'urgence, qu'il s'agisse d'un incendie, d'une inondation ou dans d'autres circonstances. Nous devons avoir notre mot à dire sur toutes les stratégies de gestion des incendies et les interventions directes pour les éteindre. [...] Le savoir ainsi que l'expérience de

48 INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1610 (chef Randall Phillips, Oneida Nation of the Thames).

49 INAN, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1120 (Viola Thomas, conseillère, Tk'emlúps te Secwépemc).

50 INAN, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1145 (Viola Thomas).

51 INAN, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1120 (Viola Thomas).

52 INAN, *Témoignages*, 23 novembre 2017, 1145 (chef Joe Alphonse, président tribal, Gouvernement national Tsilhqot'in); 1235 (grand chef Edward John).

53 INAN, *Témoignages*, 23 novembre 2017, 1250 (grand chef Edward John).

beaucoup de membres de nos collectivités pourraient être mis à profit dans toutes sortes de circonstances⁵⁴.

L'intervention débute au niveau local. Les responsables locaux sont les premiers à pouvoir intervenir et, « mieux que quiconque, ils savent sur qui ils peuvent compter pour exécuter un plan d'intervention et aussi quels sont les besoins de refuges et quelles sont les possibilités⁵⁵ ». Le Comité reconnaît que les Premières Nations sont les mieux placées pour coordonner et diriger les interventions locales et que, si elles ne dirigent pas l'intervention, elles doivent être mobilisées et appelées à participer à tous les niveaux. De plus, comme une approche unique peut difficilement s'appliquer dans toutes les communautés en raison des particularités de chacune, il semblerait bien avisé de les consulter afin d'adapter l'intervention à leurs besoins. Pour ces raisons, le Comité recommande :

Recommandation 3

Que Services aux Autochtones Canada, à l'aide d'ententes tripartites, veille à ce que les fournisseurs de services d'urgence engagent et forment, dans la mesure du possible, des travailleurs locaux pour la prévention et la suppression des incendies et à ce que leurs services soient rémunérés.

b. L'expertise et les cultures des Premières Nations devraient être prises en compte

De nombreux témoins ont dit au Comité que les Premières Nations possèdent des connaissances approfondies pouvant être mises à bon usage lors des urgences. Les citoyens des Premières Nations connaissent bien les vallées et les territoires qu'ils habitent. Ils possèdent des connaissances sur le comportement du feu et de l'information « essentielle lorsqu'il s'agit de combattre des incendies⁵⁶ ». Aux yeux du chef Day, ces connaissances de l'environnement et de la topographie font des citoyens des Premières Nations les atouts les plus utiles afin de combattre les feux de forêt⁵⁷.

Dans le contexte des feux de forêt, ces communautés savent « exactement l'endroit où les feux vont prendre naissance, à quel moment le vent va tourner, quelles sont les conditions de l'eau. [Elles possèdent] aussi toutes les connaissances historiques qui ne

54 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1150 (chef Peter Beatty).

55 INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1220 (grand chef Jerry Daniels).

56 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1250 (Jeff Eustache); INAN, *Témoignages*, 23 novembre 2017, 1155 (chef Joe Alphonse); 1215 (grand chef Edward John).

57 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1200 (chef Ryan Day).



sont pas inscrites dans [les plans d'urgence]⁵⁸ ». Pourtant, selon le chef Joe Alphonse, des pompiers des Premières Nations ont été remplacés par des pompiers d'autres pays tels que le Mexique et l'Australie à l'été 2017⁵⁹, et « les gens qui viennent [des régions affectées] et qui connaissent leurs terres et territoires ont été complètement ignorés⁶⁰ ». La contribution de ces pompiers, qui sont venus de loin pour protéger des communautés canadiennes, est cruciale. Les Canadiens leur sont reconnaissants de cette aide. Cependant, la chef Louie a déclaré au Comité que les Premières Nations n'avaient pas été consultées lorsqu'il fut décidé de faire venir en renfort des pompiers étrangers⁶¹. Le Comité a aussi entendu que les intervenants non-autochtones auraient fait face à des difficultés, du fait qu'ils connaissent mal les collectivités et ne sont pas familiers avec l'environnement physique⁶².

Le Comité est d'avis qu'il serait dans l'intérêt de tous de reconnaître la valeur des perspectives des communautés des Premières Nations et d'intégrer des connaissances locales dans les activités de gestion des urgences dans les réserves. Le Comité croit que l'expertise locale des Premières Nations en matière de gestion forestière et de gestion des incendies devrait être un élément clé de la planification d'interventions coordonnées. Pour ces raisons, le Comité recommande :

Recommandation 4

Que Services aux Autochtones Canada favorise la collaboration entre les communautés des Premières Nations et les communautés non autochtones à l'échelle locale afin d'identifier une approche systématique pour s'assurer que l'expertise et les connaissances des Premières Nations sur les terres et le comportement du feu soient partagés avec les fournisseurs de services d'urgence pendant et avant une intervention.

Qui plus est, lorsqu'une tierce partie est impliquée dans l'intervention d'urgence, les Premières Nations devraient recevoir des services respectueux et culturellement appropriés. Pour Mme Blain, les organisations non-autochtones comme la Croix-Rouge canadienne et Gestion des urgences Colombie-Britannique auraient « besoin d'une formation 101 sur les Premières Nations, car d'après les propos des gens, on pouvait en

58 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1250 (Curtis Dick, officier du service d'incendie, First Nations Emergency Services Society).

59 INAN, *Témoignages*, 23 novembre 2017, 1155 (chef Joe Alphonse).

60 INAN, *Témoignages*, 23 novembre 2017, 1205 (grand chef Edward John).

61 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1210 (chef Ann Louie).

62 INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1220 (grand chef Jerry Daniels).

déduire qu'ils n'avaient jamais mis les pieds sur une réserve auparavant⁶³ ». À cet effet, le Comité recommande :

Recommandation 5

Que Services aux Autochtones Canada exige que des ententes triparties prévoient, pour le personnel essentiel, une formation sur les cultures et pratiques traditionnelles afin d'assurer la prestation de services de qualité et culturellement adaptés; et que, là où le gouvernement fédéral ne participe pas aux interventions d'urgence, il encourage ceux qui dirigent les opérations à collaborer avec les Premières Nations pour obtenir la formation requise.

c. Les interventions directes sont trop tardives lors des feux de forêt

Face aux feux de forêt de cet été, on aurait mis beaucoup de temps à intervenir selon le chef Beatty. Il est d'avis que « les répercussions sur les collectivités auraient pu être beaucoup moins graves si des mesures avaient été prises rapidement pour maîtriser les petits feux⁶⁴ ». Le chef a rapporté croire que la Saskatchewan a une politique du « laisser-brûler » : « c'est en tout cas ce que nous déduisons en les voyant agir : on ne fait rien pour arrêter le feu tant qu'il n'y a pas de danger et, s'il y a un danger, on essaie d'intervenir⁶⁵ ».

Selon les témoins, l'approche actuelle d'intervention d'urgence serait réactive plutôt que proactive. Le chef McDougall a expliqué qu'on « laisse la plupart des incendies qui sont situés près des collectivités autochtones s'éteindre tout seuls, laissant la nature faire son œuvre, et on ne prend aucune mesure pour contrôler ou éviter un début d'incendie dans ces parties-là. [...] On attend que l'incendie se propage pour intervenir⁶⁶ ». Il semblait aux témoins que le gouvernement n'agirait que lorsque des infrastructures sont menacées et que l'approche est de « gérer » les incendies plutôt que de les « combattre »⁶⁷.

63 INAN, *Témoignages*, 28 novembre 2017, 1205 (Jodene Blain, administratrice de la bande, Ashcroft Indian Band).

64 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1110 (chef Peter Beatty).

65 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1145 (chef Peter Beatty).

66 INAN, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1155 (chef David McDougall, St. Theresa Point First Nation).

67 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1140 (chef Peter Beatty).



d. Les évacuations sont menées d'une façon insensible aux réalités des Premières Nations

Quelques témoins, particulièrement du Manitoba, se sont aussi montrés critiques à l'égard de la façon dont sont menées les évacuations et l'hébergement des évacués. Les témoins ont décrit des conditions inacceptables dans les refuges où « les fournitures de première nécessité faisaient cruellement défaut⁶⁸ ». Comme l'a indiqué le grand chef Jerry Daniels,

Il faut voir où vont être hébergés les évacués. Dans le cas qui nous occupe, des milliers de nos gens étaient au centre RBC, où ils couchaient sur des lits de camp. C'était le cas de beaucoup de nos aînés. À l'époque, la province aurait dû, à notre avis, déclarer l'état d'urgence afin de réquisitionner des chambres d'hôtel pour nos aînés pour leur éviter de devoir rester dans de grands dortoirs. Ce sont des choses de ce genre qui inquiétaient beaucoup la communauté, d'avoir tous ses jeunes dans cette immense installation⁶⁹.

Des témoins ont aussi fait état de préoccupations relatives à la sécurité des groupes à risque, la durée du séjour, les installations sanitaires, le manque d'espaces pour pratiquer des activités traditionnelles ou de préparer de la nourriture traditionnelle, et le manque de confort pour les Aînés et les femmes enceintes⁷⁰. Des témoins se sont aussi montrés préoccupés par le fait que, lorsque les centres d'hébergement sont pleins, les familles se retrouvent parfois séparées dans différents lieux⁷¹, ce qui peut affecter les communautés et rendre l'évacuation plus difficile pour elles⁷². Comme l'a dit Judy Klassen,

Les aînés et les femmes enceintes étaient placés loin des salles de bains. On critiquait les mères épuisées quand leurs enfants couraient librement en cherchant à s'occuper. Des enfants se sont égarés à l'intérieur de l'édifice, mais les gardiens de sécurité ont refusé de verrouiller les portes afin que nous puissions les retrouver. L'un des enfants a même réussi à monter à bord d'un autobus de la ville. Heureusement, on l'a retrouvée le soir, quatre heures après sa disparition et on l'a ramenée au centre⁷³.

68 [Mémoire](#) présenté par la Première Nation de St. Theresa Point, 21 janvier 2018.

69 INAN, [Témoignages](#), 21 novembre 2017, 1235 (grand chef Jerry Daniels).

70 INAN, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 1115 (chef Peter Beatty); INAN, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 1225 (Judy Klassen, membre de l'Assemblée législative du Manitoba, Kewatinook, à titre personnel); [Mémoire](#) présenté par la Première Nation de St. Theresa Point, 21 janvier 2018.

71 INAN, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 1150 (Richard Kent).

72 [Mémoire](#) présenté par la Première Nation de St. Theresa Point, 21 janvier 2018.

73 INAN, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 1225 (Judy Klassen).

Le Comité a également entendu que les évacuations ont rappelé des souvenirs douloureux à certaines personnes, dont des Aînés. Des témoins de la Colombie-Britannique et du Manitoba ont affirmé que la façon dont les évacuations sont menées déclenche les souvenirs traumatisants d'avoir été enlevé pour les pensionnats indiens et/ou de la rafle des années 60⁷⁴. Selon la chef Tammy Cook-Searson de la Bande indienne du Lac La Ronge, cela rappelait aux gens l'époque « où on les avait fait monter de force dans des autobus et où on les avait séparés de leur famille. Ils se rappelaient avoir attendu dans de longues files à écouter des instructions fournies par des étrangers en position de pouvoir pour ensuite être hébergés dans des refuges collectifs⁷⁵ ». Le chef Alphonse a aussi affirmé que, lors des feux de forêt de l'été 2017, des agents de la Gendarmerie royale du Canada ont menacé de retirer les enfants de leur communauté si les adultes refusaient d'évacuer⁷⁶.

Des témoins ont signalé au Comité le manque de ressources de santé mentale pour les gens des Premières Nations hébergés dans des refuges. On a fait état du cas d'une personne atteinte d'une maladie mentale qui, bien que nécessitant une supervision constante, n'a reçu aucun traitement; les problèmes se sont succédé et la personne s'est même égarée plusieurs fois dans la ville de Winnipeg⁷⁷.

Reconnaissant ces problèmes, le Comité croit qu'il faudrait davantage tenir compte des enjeux culturels et sociaux susceptibles de rendre l'évacuation et l'hébergement des évacués moins difficiles. Par exemple, la D^{re} Laurence Pearce a expliqué que « la culture protège et sécurise. Elle offre une protection contre les traumatismes⁷⁸ ». Pourtant, le Comité a appris que dans certains cas « le personnel affecté aux refuges connaissait mal les cultures et les communautés autochtones et ne parlait pas la langue » et qu'un « manque de compréhension culturelle a posé problème tout au long des évacuations⁷⁹ ». Le Comité croit qu'il faudrait, dans la mesure du possible, éviter les évacuations vers des centres d'hébergement collectif et la séparation des familles. Qui plus est, les Premières Nations devraient être consultées lors des évacuations. Pour ces raisons, le Comité recommande :

74 INAN, *Témoignages*, 23 novembre 2017, 1100 (chef Joe Alphonse); INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1240 (chef Tammy Cook-Searson); INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1600 (Dre. Laurence Pearce, chercheuse, à titre personnel).

75 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1240 (chef Tammy Cook-Searson).

76 INAN, *Témoignages*, 23 novembre 2017, 1110 (chef Joe Alphonse).

77 *Mémoire* présenté par la Première Nation de St. Theresa Point, 21 janvier 2018.

78 INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1600 (Dre. Laurence Pearce).

79 *Mémoire* présenté par la Première Nation de St. Theresa Point, 21 janvier 2018.



Recommandation 6

Que Services aux Autochtones Canada, à l'aide d'ententes tripartites :

- **Requière qu'au moins une personne-ressource soit désignée pour aider à l'inscription des personnes évacuées et noter leurs besoins particuliers;**
- **S'assure qu'une personne-ressource soit disponible pendant toute l'opération d'évacuation afin de répondre aux besoins ou problèmes pouvant surgir, ce qui pourrait comprendre des services de traduction, des soins de santé ou des services de santé mentale;**
- **S'assure que tout renseignement pertinent soit communiqué aux responsables dans la communauté des Premières Nations concernée.**

Un autre enjeu posant problème est la connectivité aux réseaux de téléphonie cellulaire et internet à large bande au sein des communautés des Premières Nations. Pour les communautés rurales et éloignées, de tels outils de communication ne sont pas toujours disponibles. Or, l'absence ou le manque d'infrastructures de télécommunication peuvent engendrer divers problèmes lors de situations d'urgence. Cela complique notamment la tâche lorsque vient le temps de diffuser des messages aux populations affectées ou de coordonner les efforts. Selon Al Richmond, président du Cariboo Regional District, « [la communication] est un de nos plus gros problèmes dans les régions vraiment retirées. Nous avons besoin d'aide pour être desservis par large bande et par cellulaire⁸⁰ ». Pour ces raisons, le Comité recommande :

Recommandation 7

Qu'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada, reconnaissant l'importance accrue de l'infrastructure de télécommunications à large bande et cellulaire dans la mise en œuvre des mesures d'urgence, et vu les lacunes existantes de cette infrastructure dans les communautés rurales et autochtones partout au Canada, évalue de nouveaux mécanismes permettant d'accélérer le déploiement de ce type d'infrastructure lors de situations d'urgence dans les communautés autochtones.

80 INAN, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1255 (Al Richmond, président, Cariboo Regional District).

D. Rétablissement

Au lendemain des urgences et des évacuations, leurs répercussions se font encore sentir dans les communautés⁸¹ au point où le retour à la vie normale peut prendre des années⁸². Les répercussions des situations d'urgence vont des traumatismes psychosociaux à la perte de perspectives économiques. Lors de son étude, le Comité a entendu dire que les communautés des Premières Nations avaient de la difficulté à obtenir, en temps voulu, un remboursement complet à partir des programmes fédéraux pour les dépenses engagées, ce qui se répercutait ensuite sur les efforts de reconstruction.

a. Les urgences ont des répercussions sociales et des impacts sur la santé

Les catastrophes et les mesures d'intervention d'urgence ont des impacts importants sur la santé des personnes affectées. M. Kent y voit une triste ironie : « la catastrophe à laquelle de nombreux résidants font allusion ne concerne pas la menace de feu de végétation, mais les efforts déployés pour les protéger de cette même menace⁸³ ». Selon lui, les répercussions sociales et culturelles causées par les mesures d'urgence « dépassent en gravité les conséquences de la situation d'urgence elle-même⁸⁴ ». Selon Mme Thomas, « il faut s'assurer d'offrir un counselling adéquat⁸⁵ » après une intervention d'urgence. Les représentants de la Croix-Rouge canadienne ont de plus reconnu qu'il était nécessaire d'augmenter le « soutien au bien-être mental et émotionnel des personnes qui souffrent des répercussions psychosociales de l'évacuation⁸⁶ ».

D'autres témoins ont souligné l'impact des feux de forêt sur la sécurité alimentaire des Premières Nations et sur les sources de nourriture traditionnelle, rendant la situation dans les communautés encore plus difficile⁸⁷. Mme Thomas a par exemple expliqué que

81 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1215 (Blaine Wiggins, directeur exécutif, Association des pompiers autochtones du Canada); INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1600 (Dre. Laurence Pearce).

82 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1150 (chef Ann Louie).

83 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1105 (Richard Kent, citant le professeur James Waldram de l'Université de la Saskatchewan).

84 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1150 (Richard Kent).

85 INAN, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1205 (Viola Thomas).

86 INAN, *Témoignages*, 21 novembre 2017, 1135 (Jean-Philippe Tizi).

87 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1155 (chef Ryan Day); 1250 (chef Ronald E. Ignace).



les feux de forêt tuant plusieurs animaux, ils affectent les familles qui dépendent de la chasse et de la pêche comme modes de subsistance⁸⁸.

b. Les feux de forêt sont nuisibles aux industries et à l'économie locale

Les feux de forêt de l'été 2017 ont aussi eu des répercussions économiques importantes. Ces catastrophes interrompent par exemple l'application des plans d'aménagement du territoire, ce dernier étant complètement dévasté. Le chef Alphonse a expliqué que sa communauté, qui avait élaboré son propre plan d'aménagement du territoire, ce qui lui aurait permis de cibler les développements futurs, devrait tout recommencer⁸⁹. Les feux de forêt retardent aussi les projets immobiliers, réduisent la valeur des terrains et créent des défis pour attirer des entreprises dans la région par la suite⁹⁰. L'industrie touristique est également affectée négativement⁹¹.

Les feux de forêt nuisent particulièrement à l'industrie forestière en affectant les ressources ainsi que l'hydrologie et le drainage dans les forêts. Le grand chef John a affirmé que cela prendra « des générations pour s'en remettre⁹² ». La Première Nation d'Ashcroft connaît aussi des difficultés dans ce domaine : « à cause du feu, la province a suspendu le projet [d'exploitation forestière] et, entre-temps, notre permis d'exploitation forestière a expiré. C'est beaucoup d'argent que notre Première Nation a perdu. Nous parlons d'environ un demi-million de dollars⁹³ ».

c. Les Premières Nations peinent à se faire rembourser les dépenses engagées

Dans le cadre des différents programmes de Services aux Autochtones, les Premières Nations peuvent se faire rembourser certains types de dépenses engagées lors d'urgences. Le Ministère a expliqué que les Premières Nations peuvent se faire rembourser leurs dépenses « jusqu'à 100 % des coûts d'intervention et de rétablissement admissibles, y compris les coûts d'évacuation » et que « l'admissibilité est déterminée selon les modalités du programme⁹⁴ ». Par contre, la Première Nation de Peter Ballantyne a affirmé « qu'aucune garantie de remboursement n'est offerte même

88 INAN, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 1145 (Viola Thomas).

89 INAN, [Témoignages](#), 23 novembre 2017, 1125 (chef Joe Alphonse).

90 INAN, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 1150 (chef Ann Louie).

91 *Ibid.*

92 INAN, [Témoignages](#), 23 novembre 2017, 1225 (grand chef Edward John).

93 INAN, [Témoignages](#), 28 novembre 2017, 1210 (Jodene Blain).

94 INAN, [Témoignages](#), 2 novembre 2017, 1100 (Serge Beaudoin).

pour les dépenses les plus courantes⁹⁵ » et que les « services et les dépenses couverts [...] ne sont pas clairement définis et semblent être approuvés ou couverts à la pièce⁹⁶ ».

Le processus de remboursement des dépenses semble faire obstacle aux efforts de reconstruction des communautés : « nous faisons deux pas en avant pour ensuite reculer de cinq pas. C'est très difficile. [...] Nous n'avons pas encore obtenu d'argent [du Ministère]. Nous attendons ces fonds⁹⁷ ». Certains témoins ont affirmé qu'ils ne se faisaient pas rembourser les montants réellement réclamés. Selon le chef McDougall, sa Première Nation ne s'est fait rembourser que 71 000 dollars sur les 121 000 dollars qui furent réclamés : « où irons-nous chercher les 50 000 dollars manquant? Je pense que nous devons amputer nos budgets existants qui sont déjà serrés⁹⁸ ». Similairement, le chef Alphonse a expliqué que sa Première Nation a reçu un remboursement de 840 000 dollars alors qu'elle a dépensé 3,1 millions de dollars à cause des feux de forêt de l'été 2017⁹⁹. La situation est la même pour d'autres types d'urgences. Par exemple, le gouvernement fédéral n'a couvert que la moitié des coûts lorsque que les Six Nations of the Grand River eurent à intervenir face à un incendie de déchets dangereux¹⁰⁰. Les Premières Nations peinent à se faire rembourser les dépenses les plus courantes, telles que celles associées à la sécurité des collectivités, aux mesures locales de lutte contre les incendies, ou au maintien des chaînes de subsistance et d'approvisionnement des services essentiels¹⁰¹. Les travailleurs de la santé et communautaires œuvrant aux lieux d'évacuation ne seraient pas non plus des postes couverts¹⁰².

Non seulement les montants remboursés étaient-ils insuffisants, un témoin a indiqué que d'autres groupes ont reçu un meilleur dédommagement pour des pertes économiques¹⁰³. Pourtant, comme l'a affirmé le grand chef Daniels, « la reconstruction [des] communautés [des Premières Nations] est au cœur du processus de réconciliation¹⁰⁴ ». Compte tenu des engagements du Canada afin de parvenir à la réconciliation avec les peuples autochtones, le Comité est d'avis que le gouvernement

95 [Mémoire](#) présenté par la Première Nation de Peter Ballantyne, 7 novembre 2017.

96 *Ibid.*

97 INAN, [Témoignages](#), 28 novembre 2017, 1200 (Jodene Blain).

98 INAN, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 1135 (chef David McDougall).

99 INAN, [Témoignages](#), 23 novembre 2017, 1120 (chef Joe Alphonse).

100 INAN, [Témoignages](#), 6 février 2018, 1550 (chef Ava Hill, Six Nations of the Grand River).

101 INAN, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 1110 (chef Peter Beatty).

102 [Mémoire](#) présenté par la Première Nation de Peter Ballantyne, 7 novembre 2017.

103 INAN, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 1310 (chef Ronald E. Ignace).

104 INAN, [Témoignages](#), 21 novembre 2017, 1215 (grand chef Jerry Daniels).



devrait porter une attention particulière aux problèmes identifiés par les témoins et qui nuisent aux efforts de rétablissement et de reconstruction. Reconnaissant que les niveaux de financement actuel ne permettent pas aux Premières Nations d'absorber les coûts encourus pour la gestion des urgences dans leurs communautés et reconnaissant que le Ministère est lui-même de l'avis que les employés de ses bureaux régionaux « n'ont ni la capacité ni les compétences nécessaires pour gérer de façon efficace et efficiente les demandes de remboursement des dépenses liées à la gestion des urgences¹⁰⁵ », le Comité recommande :

Recommandation 8

Que Services aux Autochtones Canada précise les modalités et les critères relatifs aux dépenses pour l'intervention en cas d'urgence et le rétablissement dans les réserves; que le Ministère offre un meilleur soutien aux bureaux régionaux afin d'accélérer le remboursement des dépenses; et que le Ministère précise les modalités et les critères relatifs aux dépenses engagées par les Premières Nations qui fournissent des services de soutien d'urgence à des communautés non autochtones et que les remboursements soient versés rapidement.

d. Développements récents en Colombie-Britannique

Le Comité a été ravi d'apprendre qu'à la fin de ses audiences publiques, un accord de collaboration tripartite sur la gestion des urgences a été conclu en avril 2018 entre la nation tsilhqot'in, le Canada et la Colombie-Britannique. Cette nouvelle entente reconnaît que la nation tsilhqot'in et ses communautés sont de « véritables partenaires et chefs de file dans le domaine de la gestion des urgences ». L'accord vise notamment à « repérer et à régler les problèmes et d'éventuelles lacunes stratégiques du point de vue opérationnel et en matière de compétence, ainsi qu'à trouver des possibilités d'amélioration¹⁰⁶ ». Il vise également à « formuler des recommandations destinées à rationaliser et à simplifier les processus de remboursement des coûts associés aux interventions et au rétablissement¹⁰⁷ ». Le Comité espère que cette nouvelle initiative donnera lieu à une approche davantage axée sur la collaboration en matière de gestion des urgences, et ce, dans tout le pays.

Le 30 avril 2018, le Groupe d'examen sur les inondations et les feux de forêt de la Colombie-Britannique (British Columbia Flood and Wildfire Review) a présenté son

105 AANC, *Vérification du Programme d'aide à la gestion des urgences*, 2017, p. 24.

106 Canada, gouvernement de la nation tsilhqot'in, Colombie-Britannique, *Collaborative Emergency Management Agreement* [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

107 *Ibid.*

rapport final sur l'examen et l'évaluation des interventions du gouvernement lors des inondations et des feux de forêt de 2017. D'après cet examen indépendant commandé par le gouvernement de la Colombie-Britannique, cette saison d'inondations et de feux de forêt particulièrement intense « a confirmé la nécessité d'établir des partenariats plus élargis entre les administrations locales et les gouvernements des Premières Nations, les collectivités rurales et éloignées, et l'industrie¹⁰⁸ ». Le Comité est du même avis et il estime qu'un grand nombre des 108 recommandations présentées dans le rapport pourraient aider le Canada, les provinces et les territoires ainsi que les Premières Nations à développer ces partenariats plus élargis. Ainsi, le Comité recommande :

Recommandation 9

Que Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les communautés des Premières Nations de la Colombie-Britannique et le gouvernement de cette province, examine les recommandations formulées dans le récent rapport intitulé *Addressing the New Normal: 21st Century Disaster Management in British Columbia*, et élabore un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

SÉCURITÉ-INCENDIE

A. Introduction

Certains des thèmes concernant la gestion des urgences ont refait surface lors des discussions sur la sécurité-incendie dans les réserves. Des témoins ont indiqué au Comité que les Premières Nations sont mal outillées pour prévenir les incendies dévastateurs qui mettent la vie en danger et que, souvent, elles ne disposent pas de services de protection contre les incendies adéquats. Lors de l'étude, des tragédies dont le nombre est hélas excessivement élevé ont été relatées au Comité, comme l'incendie d'une résidence dans la Première Nation de Pikangikum en mars 2016, où trois générations d'une même famille perdirent la vie¹⁰⁹. Ce sont les tragédies de ce genre qui ont poussé des organismes des Premières Nations à demander des changements afin de réduire le fort taux d'incendie dans les réserves.

Les témoins ont fait référence à un rapport de 2007 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement¹¹⁰ selon lequel l'incidence par personne des incendies

108 BC Flood and Wildfire Review, *Addressing the New Normal: 21st Century Disaster Management in British Columbia*, avril 2018 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

109 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1255 (grand chef Alvin Fiddler).

110 Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Prévention des incendies dans les collectivités autochtones*, 2007.



est 2,4 fois plus élevée dans les communautés des Premières Nations que dans le reste du pays, et les pertes de vies imputables aux incendies y sont dix fois plus élevées¹¹¹. Bien que ce rapport soit maintenant vieux de plus de dix ans, le chef des pompiers adjoint Sean A. Tracey ne croit pas que « la tendance des pertes imputables aux incendies se soit améliorée de quelque façon que ce soit » depuis lors¹¹².

En matière de sécurité-incendie, les témoignages ont principalement porté sur les activités de prévention, sur le modèle de financement de Services aux Autochtones et sur les lacunes en matière de normes et de collecte de données. Les témoins ont identifié divers problèmes contribuant aux risques d'incendie et à de telles tragédies dans les communautés des Premières Nations. Entre autres, les régimes d'inspection des bâtiments ne sont pas uniformes, ou simplement inexistantes, et il n'existe pas de mécanisme pour assurer la conformité. Qui plus est, le manque de détecteurs de fumée, d'extincteur et de matériel d'intervention dans bien des communautés contribue à la propagation des incendies, une fois ceux-ci déclarés¹¹³. Selon la Nation Nishnawbe Aski (NNA), « l'absence de services de lutte contre les incendies et les logements non conformes des communautés de la NNA sont une combinaison mortelle qui a déjà coûté trop de vies¹¹⁴ ».

Dans ce contexte, Services aux Autochtones a renouvelé, en mai 2016, la Stratégie commune de protection des Premières Nations contre l'incendie (2016-2021) afin de cibler davantage l'établissement de partenariats, l'éducation à la prévention des incendies et l'élaboration de normes. La NNA a toutefois noté que cette politique adopte une approche unique mal adaptée aux réalités des différentes communautés et qu'elle a été élaborée sans que des organismes des Premières Nations n'aient pu donner leur avis¹¹⁵.

B. La prévention et l'éducation du public sauvent des vies

Des représentants du gouvernement du Canada et des groupes autochtones ont reconnu l'importance des programmes d'éducation du public et de la prévention des

111 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1255 (grand chef Alvin Fiddler, Nation Nishnawbe Aski); INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1545 (Chef Ava Hill); 1610 (Allan Peters, chef des pompiers et président, Atlantic Aboriginal Firefighters Association); INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1635 (Sean A. Tracey, chef adjoint, Association canadienne des chefs de pompiers).

112 INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1720 (Sean A. Tracey).

113 *Mémoire* présenté par la Nation Nishnawbe Aski, 5 décembre 2017.

114 *Ibid.*

115 *Mémoire* présenté par la Nation Nishnawbe Aski, 5 décembre 2017.

incendies dans les réserves¹¹⁶. Tant la prévention que l'éducation du public peuvent aider à sauver des vies. Comme l'a expliqué M. Tracey, elles « sont la pierre angulaire de tout programme de réduction des pertes¹¹⁷ ». Pourtant, le Comité a appris que ce ne sont pas toutes les communautés qui effectuent des activités de prévention ou qui disposent de programmes d'éducation du public. Selon Blaine Wiggins, le directeur exécutif de l'Association des pompiers autochtones du Canada, la prévention « est déficiente, et on n'y accorde pas suffisamment d'attention¹¹⁸ ». Les représentants de la NNA ont par exemple affirmé que les écoles de certaines de leurs communautés n'ont jamais effectué d'exercice d'incendie¹¹⁹.

Afin de résoudre ces problèmes, les chefs de la NNA ont lancé en 2016 la Campagne de sécurité-incendie Amber, nommée à la mémoire d'Amber Strang, qui n'avait que 5 mois d'âge lorsqu'elle perdit la vie dans l'incendie de Pikangikum. Cette campagne se fonde sur quatre piliers (la sensibilisation, la formation, les partenariats et le renforcement des capacités) et a pour objectifs à long terme de munir les résidences des Premières Nations de la NNA avec des extincteurs, de promouvoir la sensibilisation et l'éducation en sécurité-incendie, et d'élaborer un plan complet de protection contre les incendies¹²⁰. À court terme, la campagne vise à fournir à chaque résidence dans le territoire de la NNA un détecteur de fumée et des extincteurs. En 2016-2017, la Campagne Amber aurait à ce titre permis de fournir un total de 1 048 détecteurs de fumée.

Bien que les détecteurs de fumée ne soient pas une panacée, ils sont complémentaires aux autres mesures de prévention et contribuent à sauver des vies en prolongeant le temps d'évacuation. M. Tracey croit que le minimum en termes de prévention des incendies et d'éducation du public devrait être pour les communautés de s'efforcer d'avoir des détecteurs de fumée fonctionnels¹²¹. Les représentants de Services aux Autochtones ont eux aussi insisté sur l'importance des détecteurs de fumée¹²². Le Comité a été ravi d'apprendre qu'en Colombie-Britannique la First Nations Emergency

116 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1105 (Serge Beaudoin); INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1245 (Arnold Lazare, président, Association des pompiers autochtones du Canada).

117 INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1635 (Sean A. Tracey).

118 INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1210 (Blaine Wiggins).

119 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1300 (Michael McKay, directeur, Logement et les infrastructures, Nation Nishnawbe Aski).

120 *Mémoire* présenté par la Nation Nishnawbe Aski, 5 décembre 2017.

121 INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1635 (Sean A. Tracey).

122 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1105 (Serge Beaudoin).



Services Society distribuait également des milliers de détecteurs de fumée et d'extincteurs aux communautés des Premières Nations¹²³.

Le Comité reconnaît que les menaces que posent les incendies sont présentes au quotidien dans les communautés des Premières Nations. C'est pourquoi les solutions se doivent d'être durables et exhaustives. Le Comité trouve que les mesures de prévention et les initiatives de sensibilisation du public comme la Campagne de sécurité-incendie Amber de la NNA sont des initiatives encourageantes. Le Canada a intérêt à soutenir de telles initiatives et à encourager d'autres Premières Nations ou organismes des Premières Nations à s'en inspirer. Pour ces raisons, le Comité recommande :

Recommandation 10

Que Services aux Autochtones Canada affecte des ressources supplémentaires afin que les Premières Nations élaborent et mettent en œuvre des campagnes de prévention des incendies, telles que la Campagne de sécurité-incendie Amber de la Nation Nishnawbe Aski.

C. Financement des services d'incendies des Premières Nations

Dans les réserves, les Premières Nations sont responsables de la gestion des services de protection contre les incendies¹²⁴ et doivent « se débrouiller avec le financement que leur offrent Services aux Autochtones¹²⁵ ». Une fois par année, Services aux Autochtones fournit des fonds pour les dépenses en capital aux Premières Nations qui « établissent les priorités pour leurs dépenses afin de répondre aux besoins des collectivités, y compris en ce qui a trait aux services de protection contre les incendies¹²⁶ ». Les chefs et conseils de bande ont la responsabilité de gérer ces services et de décider comment utiliser le financement octroyé par Services aux Autochtones. Par exemple, ils « peuvent décider de créer leur propre service d'incendie ou peuvent avoir recours sous contrat aux services-incendie des collectivités voisines¹²⁷ ». Le Comité a appris que les services d'incendie des Premières Nations sont sous-financés et ont de la difficulté à obtenir les ressources nécessaires pour protéger leur collectivité¹²⁸. Sans financement adéquat

123 INAN, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 1245 (Curtis Dick).

124 INAN, [Témoignages](#), 2 novembre 2017, 1105 (Serge Beaudoin).

125 INAN, [Témoignages](#), 2 novembre 2017, 1215 (Lyse Langevin, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien).

126 AANC, [Soutien à la sécurité-incendie](#).

127 AANC, [Stratégie commune de protection des Premières Nations contre l'incendie](#).

128 INAN, [Témoignages](#), 6 février 2018, 1550 (chef Ava Hill); 1610 (Allan Peters).

pour la protection incendie, ces services ont souvent du mal à acheter de l'équipement neuf ainsi qu'à engager et à former de nouveaux pompiers¹²⁹.

Les problèmes engendrés par le financement inadéquat se font sentir davantage dans les régions éloignées et semi-éloignées du pays, où il est déjà difficile d'avoir accès à la formation et à l'équipement. Craig Lingard, coordonnateur de la Section de la sécurité civile du gouvernement régional de Kativik, dans le Nord du Québec, a expliqué que l'isolement et l'éloignement des collectivités font en sorte que celles-ci doivent compter sur elles-mêmes et optimiser encore plus leurs ressources¹³⁰. Par exemple, le chef de pompiers Timothy Saganash Stringer, qui vient lui aussi du Nord du Québec, a expliqué qu'en l'absence de routes, certaines collectivités doivent envoyer leur équipement par bateau pour le faire réparer, ce qui peut prendre jusqu'à quatre mois¹³¹. Selon Matt Miller, chef des pompiers des services d'urgence et d'incendie des Six Nations, il faut tenir compte des coûts associés à l'isolement et à l'éloignement lors de l'analyse des exigences en matière de financement de base¹³².

a. Le modèle de financement actuel est inadéquat

Depuis 2008-2009, Services aux Autochtones verse annuellement plus de 27 millions de dollars pour couvrir les dépenses en immobilisations, d'exploitation, d'entretien et de formation relatives à la protection contre les incendies dans les communautés des Premières Nations¹³³. La NNA a souligné que « cela signifie que chacune des 634 communautés des Premières Nations du Canada qui se sont partagé cette somme a reçu 42 655 dollars annuellement pour tous les aspects des services de prévention des incendies¹³⁴ ». Au niveau actuel, le financement accordé par Services aux Autochtones est insuffisant et certaines collectivités doivent se rabattre sur les collectes de fonds pour financer leur service d'incendie, comme c'est le cas pour de nombreux services d'incendie partout au pays¹³⁵.

129 INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1550 (chef Ava Hill); 1730 (Franklin Condo, directeur de la sécurité publique, Micmacs of Gesgapegiag).

130 INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1645 (Craig Lingard, coordonnateur, Section de la sécurité civile, gouvernement régional de Kativik).

131 INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1655 (Timothy Saganash Stringer, chef des pompiers, Service d'incendie de la nation crie de Waswapani).

132 INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1640 (Matt Miller, chef des pompiers, Services d'urgence et d'incendie des Six Nations).

133 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1105 (Serge Beaudoin).

134 *Mémoire* présenté par la Nation Nishnawbe Aski, 5 décembre 2017.

135 INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1550 (chef Ava Hill).



En ce qui concerne la sécurité-incendie, les fonds prévus dans le cadre du Programme d'immobilisations et d'entretien (PIE) sont octroyés sous la forme d'un financement étagé : le premier niveau concerne la prévention et l'éducation; le second, le développement des capacités et la formation; et le troisième, les immobilisations. Les communautés doivent remplir les conditions imposées à chaque niveau du PIE avant de pouvoir obtenir le financement pour les autres niveaux, ce qui veut dire qu'elles ne peuvent recevoir du financement pour les immobilisations (infrastructure et matériel de protection contre les incendies) à moins qu'elles ne remplissent les critères des deux niveaux précédents. La NNA est d'avis que cette approche « empêche les communautés d'obtenir le niveau de financement maximal, ce qui cause inutilement des dommages et des pertes de vie¹³⁶ ».

b. Le modèle de financement néglige les investissements en capital humain

Le PIE prévoit du financement pour le fonctionnement et l'entretien dans les services de protection contre les incendies, ce qui inclut les investissements pour le renforcement des capacités et la formation des professionnels. Le modèle de financement pour ce volet est toutefois établi en fonction d'une formule qui n'a pas changé depuis des années¹³⁷. Dans son mémoire, la NNA explique que les fonds octroyés sous ce volet sont calculés en fonction de la taille de la population d'une communauté, de son éloignement relatif et d'une « pondération » de 50 % sur le financement net. Cette approche désavantagerait les communautés de faible population¹³⁸. De plus, selon la NNA, « la pondération de 50 % est nettement insuffisante pour toute communauté qui voudrait offrir une formation en protection incendie à des bénévoles et à des membres de la communauté¹³⁹ ».

Les représentants de la NNA considèrent qu'il y aurait avantage à envisager un « financement fondé sur les besoins plutôt que sur une formule¹⁴⁰ ». À leur avis, « des fonds devraient être versés pour soutenir le capital humain plutôt que les immobilisations » puisque, sans un nombre suffisant de professionnels formés, les ressources matérielles d'une communauté sont inutilisables¹⁴¹. Des investissements

136 *Ibid.*

137 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1315 (Michael McKay).

138 *Mémoire* présenté par la Nation Nishnawbe Aski, 5 décembre 2017.

139 *Ibid.*

140 INAN, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 1315 (Michael McKay).

141 *Mémoire* présenté par la Nation Nishnawbe Aski, 5 décembre 2017.

plus importants dans le capital humain pourraient notamment faire en sorte que les Premières Nations « [puissent] agir plus rapidement en cas de sinistre¹⁴² ».

D. Normes, collecte de données et rôle d'un bureau du commissaire autochtone aux incendies

En matière de sécurité-incendie, les normes réfèrent au respect des codes de construction et d'incendie. Contrairement aux municipalités, les réserves des Premières Nations sont sous compétence fédérale et ne sont pas soumises aux codes du bâtiment et d'incendie découlant de lois provinciales. Conséquemment, l'application des normes de construction et d'incendie relève de chacune des communautés¹⁴³. De ce fait, il existe des disparités importantes entre les communautés en ce qui a trait aux normes. Comme l'a fait observer Keith Maracle : « Même si nous devons tous répondre aux mêmes exigences, mes collègues du Manitoba sont traités différemment de ceux de l'Ontario ou de la Colombie Britannique et cela en tout point¹⁴⁴ ».

a. L'absence de codes de construction et d'incendie accroît les risques d'incendie

Selon John Kiedrowski, de l'Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations, il n'y a pas de processus d'inspection officiel ni de mécanisme de contrôle pour la construction et la rénovation de bâtiments dans les collectivités autochtones¹⁴⁵. L'absence de normes peut contribuer aux risques d'incendie¹⁴⁶. Par exemple, le chef Phillips a expliqué que, si les tragédies causées par le feu qui ont frappé sa collectivité n'ont pas été évitées, c'est en partie parce que « les structures sont vieilles et très vulnérables en cas d'incendie¹⁴⁷ ».

M. Tracey a déclaré que le Centre canadien des mesures d'urgence et la National Fire Protection Association ont des solutions à proposer à ces problèmes :

Nous avons déterminé, il y a probablement 10 ans, le besoin d'introduire dans le Code national du bâtiment l'exigence de définir et d'exiger des normes de construction plus

142 *Ibid.*

143 *Ibid.*

144 INAN, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1135 (Keith Maracle, président, First Nations National Building Officers Association).

145 INAN, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1110 (John Kiedrowski, gestionnaire de projet et consultant, Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations).

146 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1235 (Lyse Langevin).

147 INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1535 (chef Randall Phillips).



élevées dans des régions qui sont sujettes à des incendies en milieu périurbain, de sorte qu'il y ait une séparation, des exigences et une protection appropriées pour celles-ci¹⁴⁸.

Selon lui, la Commission canadienne des codes et les constructeurs d'habitations n'ont aucun intérêt à mettre en place des normes plus rigoureuses de leur plein gré, ce qui signifie que les changements nécessaires devraient être ordonnés et exigés par le gouvernement fédéral¹⁴⁹.

b. Le gouvernement fédéral a cessé de recenser les incendies dans les réserves

Plusieurs témoins ont rappelé au Comité que le gouvernement fédéral a cessé de recueillir des données sur les incendies dans les réserves en 2010¹⁵⁰. En l'absence de cadre national sur les rapports et la collecte de données, le gouvernement fédéral ne peut pas connaître le nombre exact de décès attribuables à des incendies dans les réserves¹⁵¹. M^{me} Meloche a signalé que des données et des informations exactes pourraient avoir une influence positive sur les futurs programmes de prévention¹⁵². M. Peters a parlé d'un article publié en 2017 dans le *Toronto Star*, selon lequel « au moins 173 personnes, dont au moins 25 enfants, sont décédées dans des incendies dans des collectivités des Premières Nations de tout le pays depuis que le gouvernement a cessé de recenser ces décès il y a sept ans¹⁵³ ».

c. Un bureau du commissaire autochtone aux incendies pourrait aider en matière de normes et de collecte des données

Selon les témoins, la création d'un bureau du commissaire autochtone aux incendies pourrait aider au respect et à l'application de normes et de codes au fil du temps¹⁵⁴. La chef Matilda Ramjattan de la Lennox Island First Nation a souligné « que le fait d'avoir un commissaire des incendies contribuerait assurément à l'établissement de certaines

148 INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1700 (Sean A. Tracey).

149 *Ibid.*

150 INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1545 (chef Ava Hill); 1610 (Allan Peters); INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1555 (Arnold Lazare); 1720 (Sean A. Tracey); *Mémoire* présenté par la Nation Nishnawbe Aski, 5 décembre 2017.

151 INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1545 (chef Ava Hill).

152 INAN, *Témoignages*, 8 février 2018, 1720 (Kellyann Meloche).

153 INAN, *Témoignages*, 6 février 2018, 1610 (Allan Peters); Alicja Siekierska et Jesse Winter, « *Fire and Death in Canada's First Nations* », *Toronto Star*, 24 février 2017.

154 INAN, *Témoignages*, 2 novembre 2017, 1200 (Lyse Langevin); INAN, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1110 (Richard Kent); INAN, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1140 (John Kiedrowski, gestionnaire de projet et consultant, First Nations National Building Officers Association).

normes touchant la sécurité incendie dans les maisons ainsi que la façon dont nous pouvons soutenir notre personnel¹⁵⁵ ». Similairement, Franklin Condo, le directeur de la sécurité publique des Micmacs of Gesgapegiag, a expliqué que les communautés des Premières Nations n'auraient d'autre choix que d'adhérer aux normes créées par le bureau du commissaire autochtone aux incendies¹⁵⁶.

La plupart des témoins interrogés sur la question ont donné leur soutien à la création d'un bureau du commissaire autochtone aux incendies¹⁵⁷. Entre autres choses, un bureau du commissaire autochtone aux incendies pourrait jouer un rôle de coordination¹⁵⁸, recueillir des données sur les incidents qui surviennent dans les communautés des Premières Nations¹⁵⁹ et soutenir un système national de déclaration des incidents¹⁶⁰. Mme Meloche croit également que les communautés des Premières Nations seraient plus susceptibles de partager des renseignements sur les incendies avec le bureau du commissaire autochtone aux incendies qu'avec un ministère ou une organisation fédérale auquel elles ne font pas nécessairement confiance¹⁶¹.

Le chef des pompiers de la Thunder Bay Fire Rescue, John Hay, a affirmé que la création d'un tel bureau serait très utile, à condition que les Premières Nations approuvent sa portée et sa structure¹⁶². Le grand chef Fiddler était du même avis : « nous voulons participer à la définition de la fonction de ce service. Nous devons participer à la création de ce service¹⁶³ ». Afin que le bureau du commissaire autochtone aux incendies reflète bien les différents besoins et contextes des diverses communautés des Premières Nations, le Comité est d'avis que celles-ci devraient pouvoir participer pleinement et activement à sa création. Puisque les Premières Nations relèvent de la compétence fédérale et qu'elles n'ont pas de code du bâtiment ou de code de prévention des incendies applicables, le bureau du commissaire autochtone aux incendies pourrait être

155 INAN, [Témoignages](#), 6 février 2018, 1720 (chef Matilda Ramjattan, Lennox Island First Nation).

156 INAN, [Témoignages](#), 6 février 2018, 1730 (Franklin Condo).

157 INAN, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 1235 (Arnold Lazare); INAN, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 1310 (grand chef Alvin Fiddler); 1310 (chef Tammy Cook-Searson); INAN, [Témoignages](#), 6 février 2018, 1720 (Timothy Saganash Stringer); (chef Matilda Ramjattan, Première Nation de Lennox Island); (Franklin Condo); INAN, [Témoignages](#), 8 février 2018, 1635 (Sean A. Tracey).

158 INAN, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 1140 (Keith Maracle, président, First Nations National Building Officers Association).

159 INAN, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 1110 (Richard Kent).

160 INAN, [Témoignages](#), 6 février 2018, 1625 (Matt Miller).

161 INAN, [Témoignages](#), 8 février 2018, 1725 (Kellyann Meloche).

162 INAN, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 1310 (John Hay, chef des pompiers, Thunder Bay Fire Rescue).

163 INAN, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 1310 (grand chef Alvin Fiddler).



habilité à fixer des normes et à en surveiller le respect. Le Comité croit lui aussi fermement que le bureau du commissaire autochtone aux incendies doit être établi pour les Premières Nations, par les Premières Nations. Pour ces raisons, le Comité recommande :

Recommandation 11

Que Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, établisse un bureau du commissaire autochtone aux incendies indépendant afin de promouvoir la sécurité-incendie et la prévention des incendies dans les communautés des Premières Nations, notamment par des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public, la mise en place d'une formation standardisée pour les responsables de la sécurité-incendie, l'élaboration et l'application de normes de sécurité-incendie et de codes du bâtiment, et des inspections régulières des bâtiments; qu'afin de permettre au bureau du commissaire autochtone aux incendies de remplir efficacement son rôle, un système de collecte de données robuste soit développé et mis en œuvre; et que les Premières Nations puissent donner leur avis et être tenues informées de l'avancement de ce projet.

CONCLUSION

Tout au long de son étude, le Comité a entendu des témoignages émouvants au sujet de la gestion des urgences et de la prévention des incendies dans les réserves des Premières Nations. Les histoires partagées par les témoins ont permis de donner un visage humain aux statistiques. Elles ont aussi permis d'illustrer l'ampleur des disparités entre certaines réserves des Premières Nations et le reste du Canada en ce qui a trait à la gestion des urgences. Les communautés des Premières Nations sont plus à risque; pourtant, nombre d'entre elles sont mal préparées ou mal équipées. Engagé sur le chemin de la réconciliation avec les peuples autochtones, le Canada se doit d'éliminer de telles disparités.

Des vies humaines étant en jeu, les changements appropriés aux approches et politiques du gouvernement du Canada ne peuvent plus se faire attendre. Le Comité espère que les recommandations pratiques mises de l'avant dans ce rapport pourront servir de point de départ dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions par les Premières Nations, pour les Premières Nations. Nous demandons au gouvernement fédéral de veiller à ce que les communautés des Premières Nations disposent des ressources et du soutien nécessaires pour prévenir de futures tragédies. Une mort évitable en est une de trop.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</p> <p>Serge Beaudoin, directeur général Direction générale des opérations sectorielles, Secteur des opérations régionales</p> <p>Lyse Langevin, directrice générale Direction générale des infrastructures communautaires, Secteur des opérations régionales, Ministère des Services aux Autochtones Canada</p> <p>Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile</p> <p>Mario Boily, directeur général par intérim Centre des opérations du gouvernement</p> <p>Patrick Tanguy, sous-ministre adjoint Centre des opérations du gouvernement, Gestion des urgences et de programmes</p>	2017/11/02	81
<p>Assemblée des Premières Nations</p> <p>chef Peter Beatty Première Nation de Peter Ballantyne</p> <p>Association des pompiers autochtones du Canada</p> <p>Arnold Lazare, président</p> <p>Blaine Wiggins, directeur exécutif</p> <p>First Nations Emergency Services Society</p> <p>Curtis Dick, officier du service d'incendie</p> <p>Jeff Eustache, gestionnaire Département de gestion du combustible forestier</p> <p>Saskatchewan First Nation Emergency Management</p> <p>Richard Kent, commissaire Services de protection et d'urgence</p>	2017/11/07	82
<p>À titre personnel</p> <p>Judy Klassen, membre de l'assemblée législative du Manitoba Kewatinook</p>	2017/11/09	83

Organismes et individus	Date	Réunion
Cariboo Regional District Al Richmond, président	2017/11/09	83
First Nations National Building Officers Association John Kiedrowski, gestionnaire de projet et consultant Keith Maracle, président		
St. Theresa Point First Nation chef David McDougall		
Tk'emlúps te Secwépemc Viola Thomas, conseillère		
Croix-Rouge canadienne Bill Mintram, gestionnaire principal Relations autochtones, Bureau national chef Jean-Philippe Tizi Opérations domestiques, Bureau national	2017/11/21	84
Lake Manitoba First Nation Garry McLean, aîné		
Southern Chiefs' Organization inc. Le grand chef Jerry Daniels Jolene Mercer, directrice des opérations		
Gouvernement national Tsilhqot'in chef Joe Alphonse, président tribal Daana Gilpin, adjointe exécutive Jody Nishima, représentant	2017/11/23	85
Sommet des Premières Nations Le grand chef Edward John, membre de l'exécutif politique		
Ashcroft Indian Band Jodene Blain, administratrice de la bande	2017/11/28	86
Bande indienne du Lac La Ronge chef Tammy Cook-Searson	2017/12/05	88
Bonaparte Indian Band chef Ryan Day		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Nation Nishnawbe Aski</p> <p>Le grand chef Alvin Fiddler</p> <p>John Hay, chef des pompiers Thunder Bay Fire Rescue</p> <p>Michael McKay, directeur Logement et les infrastructures</p> <p>Skeetchestn Indian Band</p> <p>chef Ronald E. Ignace</p> <p>Williams Lake Indian Band</p> <p>chef Ann Louie</p>	2017/12/05	88
<p>À titre personnel</p> <p>Laurence Pearce, chercheuse</p> <p>Atlantic Aboriginal Firefighters Association</p> <p>Allan Peters, chef des pompiers et président</p> <p>Cree First Nation of Waswanipi Fire Department</p> <p>Timothy Saganash Stringer, chef des pompiers</p> <p>Micmacs of Gesgapegiag</p> <p>Franklin Condo, directeur de la sécurité publique</p> <p>Première nation de Lennox Island</p> <p>Matilda Ramjattan,</p> <p>Six Nations of the Grand River</p> <p>chef Ava Hill</p> <p>Matt Miller, chef des pompiers Six Nations Fire and Emergency Services</p>	2018/02/06	93
<p>Association canadienne des chefs de pompiers</p> <p>Tina Saryeddine, directrice générale</p> <p>Sean A. Tracey, chef adjoint Service des incendies d'Ottawa</p> <p>Conseil des Mohawks de Kahnawake</p> <p>Arnold Lazare, directeur de la sécurité publique</p> <p>Kellyann Meloche, directrice générale Protection civile et planification, sécurité publique</p>	2018/02/08	94

Organismes et individus	Date	Réunion
Gouvernement régional de Kativik Craig Lingard, coordonnateur Section de la sécurité civile Benoît Plante, chef adjoint Corps de police régional Kativik Oneida Nation of the Thames chef Randall Phillips	2018/02/08	94

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Cree First Nation of Waswanipi Fire Department

Gouvernement régional de Kativik

Nation crie Peter Ballantyne

Nation Nishnawbe Aski

Sommet des Premières Nations

St. Theresa Point First Nation

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 81 à 86, 88, 93, 94, 108 et 114) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
L'hon. MaryAnn Mihychuk

